

ACTE DE CANDIDATURE

FEDERATION FRANÇAISE DE BALL-TIR
ET DE TIR À BALLE
14, rue Avaulée
92240 MALAKOFF
☎ 01 41 41 05 05 - Fax : 01 41 41 02 00
N° Siren 349 958 322

Je soussigné(e) : **HAVANT BARTIEN**

Demeurant :

Code Postal : **91590**VILLE : **Guigneville s/ ESSONNE**

Adresse mail :

Licence 2024 N° : **99623542**Club : **Sporting Club des Sables**Comité Régional : **Ile de France**Sexe (Cocher la case correspondante) : Féminin MasculinProfession : **Gerant STAND**

Mandat/Cursus FFBT :

- **Représentant Collège B mandat 20-24**

et d'être parrainé par le
déclare être candidat(e) ~~pour figurer sur~~ liste menée par Jean-Michel MOUTOUFIS présentée pour les élections 2024-2028 du Comité Directeur de la FFBT, et ne faire ma candidature que sur cette liste **B**

En qualité de :

Collège A : Membre MédecinCollège B :

et à ce titre, avoir pris connaissance des incompatibilités suivantes :
Ne peuvent être élus au Comité Directeur :

- 1° Les personnes faisant l'objet d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article 131-26 du code pénal,
- 2° les personnes ayant déjà fait l'objet d'une condamnation pénale, en France ou à l'étranger, à raison de faits constituant un manquement à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs ou étant inscrites sur le Fichier National des personnes Interdites d'Acquisition et de Détention d'Armes (FINIADA),
- 3° Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps en application du règlement disciplinaire de la Fédération.

Fait à **Nemours** le **18/10/24**

Signature


A retourner au plus tard le **03** novembre 2024 accompagné des pièces demandées à :

FFBT

A l'attention de M. Jean-Michel MOUTOUFIS

Confidentiel-élections

14 rue Avaulée

92240 MALAKOFF

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

NOM Prénom

HAVART BARTEN

Déclare être candidat(e) au Comité Directeur de la FFBT et à ce titre, ne pas être concerné(e) par les incompatibilités suivantes :

Ne peuvent être élus au Comité Directeur :

- 1° Les personnes faisant l'objet d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article 131-26 du code pénal,
- 2° les personnes ayant déjà fait l'objet d'une condamnation pénale, en France ou à l'étranger, à raison de faits constituant un manquement à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs ou étant inscrites sur le Fichier National des personnes Interdites d'Acquisition et de Détention d'Armes (FINIADA),
- 3° Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps en application du règlement disciplinaire de la Fédération.

Fait à Nenours le 18/10/24

Signature :



Je joins à la présente un extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) datant de moins d'un mois et, pour les personnes de nationalité étrangère, tout document équivalent délivré par les autorités du ou des pays dont elles sont ressortissantes.

Le document peut être obtenu gratuitement sur :

<https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/acceuil.xhtml>

Attention, certains sites non institutionnels (mais ressemblants) proposent ce service contre rémunération.